Image not found or type unknown

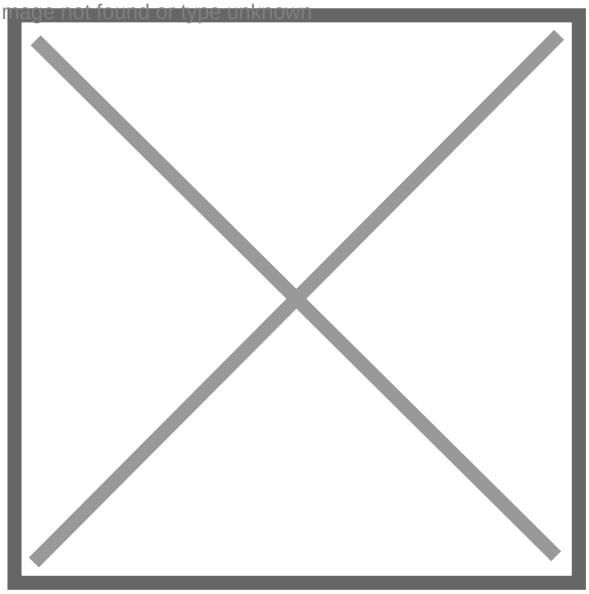

Loi badinter et dommages sur parking privé

Par **jmlm**, le **07/02/2013** à **16:47**

bonjour, j ai déposé des fenetres neuves sur mon parking privé. Un maçon effectuant des travaux chez moi a reculé dans les fenêtres. Nous avons donc fait un constat. Au bout de 11 mois, sans avoir fait deplacer l'expert son assurance refuse de me rembourser. Elle invoque l'article 5 de la loi badinter en specifiant: "la palette sur laquelle se trouvait les fenêtres ne devait pas se trouver a même le sol à un endroit de passage de véhicule.

Ai je un recours contre cette assurance. Merci.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés